



A VOS AGENDAS !



1^{ER} TRIMESTRE 2021

- ♦ **Diots à l'Alambic :**
Très prochainement -
Fin janvier / début février - Place du Boÿs
- ♦ **28 janvier 19h :**
Assemblée Générale du
Comité des Fêtes et
Galette - Salle des fêtes
- ♦ **3 février 17h : APE et
Comité des Fêtes, spectacle Cie Artiflette
(détails en page 3) -
Goûter à partir de 16h -
Salle des fêtes**
- ♦ **10 février 7h-12h : APE
vente de Boudin à la
chaudière - Place du
Boÿs**
- ♦ **16 mars 18h : APE
Carnaval - Buvette, musicale, repas partagé -
Soirée ouverte à tous
Salle des fêtes**

Edito : le mot du Maire

Combinoises, Combinois,

Difficile de ne pas évoquer la crise sanitaire qui ne cesse de perturber notre vie quotidienne. Même si nous avons le sentiment d'être des privilégiés en vivant à la campagne, il n'en reste pas moins que certains des habitants de notre commune ont été touchés par le virus, un couple de personnes âgées a été hospitalisé, laissant leurs proches dans le plus grand désarroi. Désormais encore fragiles, nous leur souhaitons un bon rétablissement. A ceux qui ont perdu un membre de leur famille, nous leur présentons nos sincères condoléances.

De son côté, la municipalité est restée en action en poursuivant les travaux d'investissement et en engageant ceux de 2021. Elle a dû faire face, non sans difficulté, à la mise en place d'une nouvelle organisation de garderie périscolaire.

Dans le parc du château, l'abattage du hêtre remarquable devenu dangereux a donné le signal de départ du changement qui va s'opérer sur ce site. L'acte notarié, sous forme de dation, signé le 29 décembre a permis de céder les 2 étages du bâtiment à la société BMB CONCEPT. Huit logements sont actuellement à la vente et les quatre autres du rez-de-chaussée restant propriété communale seront à la location fin 2021. Plus de détails seront apportés dans un prochain bulletin municipal. D'ores et déjà, nous pouvons dire que la sauvegarde de ce patrimoine communal (parc et château) est en bonne voie.

Dans ce contexte si particulier, la vie sociale se trouve fortement perturbée. Outre les manifestations annulées nous ne pourrions physiquement échanger nos vœux avec la population comme nous le faisons traditionnellement.

Et, même si la sortie de crise n'est pas pour ces prochains jours, gardons espoir que l'année 2021 soit l'année d'une renaissance. Recevez, chères comboises et combois, de ma part, de la part du conseil municipal et du personnel communal nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

**Le Maire de la Combe de Lancey,
Régine Villarino**



EN BREF !

♦ LA FIBRE :



Les dernières informations du Département (4/11/2020) et d'Isère Fibre

www.iserefibre.fr

sont :

- Le "réseau structurant" enterré a été réalisé depuis le NRO (Noeud de Raccordement Optique) de Villard-Bonnot, jusqu'à la place du Boys
- Le réseau de desserte doit être réalisé en aérien d'ici fin 2021 et la commercialisation par les fournisseurs ne pourra débuter qu'à la fin de cette étape.

Si vous êtes déjà sollicités par les opérateurs, dites-leur que c'est trop tôt !

ET AUSSI...

♦ PASS NUMERIQUE

LE PASS NUMERIQUE

Le bénéficiaire échange un coupon auprès d'un acteur de proximité qualifié pour recevoir une formation aux outils numériques

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr>

Les Pass Numériques commandés par la communauté de communes sont réunis en chèquiers de 10 Pass d'une valeur de 10 €.

Vous avez jusqu'au 15 février 2021 pour vous faire connaître auprès de la mairie si vous êtes intéressé par ce système.



Le Conseil Municipal en action(S)

Travaux prévus en 2021



L'abattage du Hêtre remarquable.



Bois pourri Bois sain



Bois en décomposition

- ♦ **Projet château** : Consolidation du mur et aménagement du parc.
- ♦ **Bâtiments scolaires, gymnase et cantine** : Poursuite de la rénovation énergétique : remplacement des huisseries, réfection de la toiture du hall de la maternelle et isolation de la toiture du bâtiment de la primaire.
- ♦ **Eglise** : Réfection partielle de la toiture.
- ♦ **Local des associations** : Réaménagement du local pour optimiser le rangement.
- ♦ **Buvette** : Installation d'un store
- ♦ **Voirie** : Chemin de la Gorge et du Grand Pré.
- ♦ **ADAP** : Fin d'aménagement ADAP mairie et bibliothèque.

Bien vivre ensemble : Arbres, haies, murs...

Nos terrains jouxtent d'autres terrains privés mais également des bords de routes qui sont du domaine public, départemental ou communal. Il est nécessaire que les bords des routes soient suffisamment dégagés pour en assurer la sécurité et permettre leur entretien par le passage des engins et, notamment en cette période d'hiver du chasse neige.

La plupart d'entre nous respectons les règles de taille des arbres et haies en bordure des routes, mais nous constatons, surtout après une grosse chute de neige comme début décembre dernier, que ce n'est malheureusement pas toujours le cas, par oubli ou méconnaissance des règlements.

Voici donc un rappel de ces règles :

"Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à



l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires."

De même, les murs de soutènement situés sur les terrains et qui sont en amont d'une route communale doivent être entretenus par leurs propriétaires. En conséquence, nous vous invitons à vérifier régulièrement que la végétation de vos terrains respecte ces règles et à les tailler si besoin.

En cas de non respect, la commune vous enverra un courrier de rappel et si vous ne donnez

pas suite, les travaux d'élagage seront effectués et la facture vous sera adressée.

Agissez vite avant d'en arriver là !

Les principales délibérations du Conseil Municipal *

Conseil Municipal du 8 octobre 2020 :

- Reprise de la garderie périscolaire

Conseil Municipal du 04 Novembre 2020 :

- Désignation d'un représentant au conseil d'administration de Grési 21
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Délibération portant don en solidarité aux communes sinistrées des Alpes Maritimes
- Délibération portant validation du PEdT (Projet Educatif Territorial)

- Approbation du règlement de la garderie

Conseil Municipal du 08 Décembre 2020 :

- Travaux de voirie 2021 : demande de subvention Département
- Travaux de consolidation du mur de soutènement du Château : demande de subvention Département et DSIL
- Convention de mandat pour la distribution de Pass Numérique aux habitants

* Comptes-rendus complets des conseils municipaux sur www.mairiedelacombedelancey.com



**L'ensemble des associations
de la commune souhaite à tous
les Combinois une bonne santé
et une très bonne année 2021 !**



Diots à l'Alambic

Le bouilleur de cru sera sur notre commune en ce début d'année.

Le comité des Fêtes vous propose une vente à emporter de diots cuit à l'alambic.

Surveillez les panneaux d'affichage !



Mon beau sapin ...

La forêt est très présente sur le massif de Belledonne. Ressource clé de l'industrie papetière, pour le bois de charpente ou le bois de chauffage, la forêt façonne aussi nos paysages de montagnes, parfois de façon envahissante. Savez-vous que 80% des surfaces boisées de Belledonne sont des forêts privées, dont l'exploitation et l'entretien incombent aux propriétaires ?

C'était le cas de la parcelle de Beauregard jusqu'à ce que la commune de La Combe de Lancey se porte acquéreur de celle-ci, d'autant qu'elle jouxte la forêt communale déjà gérée par l'Office National des forêts. Cela permet d'augmenter la surface forestière de la commune.

Située sur la route du Pré du Fourneau, sur le versant nord partant du ruisseau de Lancey et remontant vers la route forestière de Freydières, cette parcelle de 24 hectares a d'abord été acquise en 1999 par le groupe forestier de Beauregard, comptant une vingtaine de particuliers dont plusieurs Combinois. La forêt a été régulièrement entretenue et aménagée : une route forestière ainsi que des pistes de débardage ont été



créées pour en faciliter l'exploitation. Depuis 2016, elle fait l'objet d'un plan de gestion prévoyant une replantation en « futaie irrégulière », c'est-à-dire avec un mélange de feuillus (érables, hêtres, sycomes, frênes) et de résineux (épicéas, sapins). Dans le cadre de cette exploitation raisonnée de la forêt, les coupes sont effectuées de façon échelonnées (pas de coupes « rases ») afin de favoriser la régénération naturelle.

Après une visite technique le 11 août, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition de la forêt de Beauregard, pour un montant de 85 000 €, subventionné à 40% par le département dans le cadre de la préservation du patrimoine naturel communal. Le montant restant fera l'objet d'un emprunt en partie couvert par les recettes des coupes.



EN BREF !

Attention - Recrudescence de cambriolages de jour comme de nuit sur la commune

Soyez vigilants

- Fermez vos habitations même pour une absence de courte durée
- Informez votre voisinage lors d'une absence prolongée
- Soyez attentifs aux allers et venues dans votre quartier
- Signalez les faits qui vous paraissent inhabituels à la Gendarmerie en composant le 17.



*Vous souhaitez donner
la parole à un
Combinois, faire
connaître une activité
ou une personnalité ?
CETTE RUBRIQUE EST
LA VOTRE !*

Bulletin Municipal de La Combe de Lancey

Place du Boÿs
38190 La Combe de Lancey

Tél: 04 76 71 40 96

Fax: 04 76 71 28 42

Astreinte : 06 30 91 16 42
(en cas d'extrême urgence)

mairie@lacombedelancey.fr

www.mairiedelacombedelancey.fr

(Imprimé par nos soins)

La vie du village : rétrospective...

Hommages du 11 novembre

C'est une cérémonie à huis clos qui s'est tenue le 11 novembre dernier sur la place du Boÿs en présence d'un détachement restreint du 93è RAM et de quelques élus. Même si la marseillaise n'a pas raisonné comme à l'accoutumée dans la voix des enfants du village, un hommage a été rendu aux morts pour la France d'hier et à ceux qui, plus récemment, ont laissé leur vie au service des autres ou de leurs idées.



Noël de l'école

Même si cette année le Père Noël n'a pas pu faire sa tournée dans notre village, il n'a pas oublié les enfants de l'école qui ont pu assister à un spectacle de Noël lors de deux représentations (tout en respectant les gestes barrières et la distanciation) et les enfants ont pu repartir avec un grand père Noël en chocolat.



Colis de Noël

Cécile article + photo

La Combe et ses sentiers

????????????????????